



## Délibération du Comité syndical N° 944-02-23

**Objet : Lancement  
d'un marché public  
pour le recrutement  
d'un bureau  
d'études chargé  
d'assister le Pays  
de Pontivy dans la  
révision du SCoT**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane (arrivé à 15h), LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude

Etaient excusés : ROBIN Guénaëi

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, MOREL Martine

Secrétaire de séance : AUDO Daniel

Date des convocations : 30 janvier 2023

### Exposé des motifs

Le SCoT du Pays de Pontivy doit faire l'objet d'une révision, elle-même suggérée par le bilan règlementaire du SCoT. réalisé au premier semestre 2022.

Cette révision poursuit notamment les objectifs suivants :

- Adapter le périmètre du SCoT à la suite du départ de Baud Communauté ;
- Actualiser les perspectives d'évolution démographique et économiques ;
- Définir les objectifs de consommation économe du foncier, conformément à la Loi Climat & Résilience et à la territorialisation qui sera définie par le SRADDET révisé ;
- Compléter le volet commercial pour la logistique commerciale et le transformer en DAACL ;
- Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires actuelles.

Il s'agit, pour ce faire, de recruter un bureau d'études spécialisé en planification et en aménagement du territoire pour assister le Pays de Pontivy sur l'ensemble de la démarche.

Le marché sera constitué d'un lot unique. Le titulaire du marché aura pour mission de :

- Elaborer et rédiger les documents règlementaires du SCoT (PAS, DOO, annexes) ;

Nombre de membres  
en exercice : 13

Présents : 10  
Absents : 3

- Elaborer et rédiger le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) ;
- Elaborer et rédiger l'étude environnementale ;
- Piloter la concertation en étroite collaboration avec le Pays de Pontivy.

Un accompagnement juridique sera sollicité si besoin et en temps voulu.

Par le montant estimé du marché (supérieur à 215 000 € HT), la consultation prendra la forme d'une procédure formalisée et sera publiée sur le portail des marchés de Mégalis Bretagne.

L'attribution du marché est prévue pour la fin avril-début mai 2023. Le titulaire du marché pourra adapter le temps de travail nécessaire pour chaque phase prévue dans le cahier des charges mais devra scrupuleusement respecter la date du 30 septembre 2025 pour laquelle les pièces du SCoT devront être rédigées. Le SCoT sera approuvé en comité syndical au mois d'octobre 2025 et devra être applicable le 15 janvier 2026 au plus tard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°943-02-23 prescrivant la révision du SCoT du Pays de Pontivy ;

Considérant la nécessité de lancer un marché public pour le recrutement d'un bureau d'études chargé d'assister le Pays de Pontivy dans la révision du SCoT ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical :**

- Décide de lancer le marché public pour recruter un bureau d'études chargé d'assister le Pays de Pontivy dans la révision du SCoT ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif au marché public et à engager toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait à Pontivy,  
Le 9 février 2023  
Le Président,  
Claude VIET

 **SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE PONTIVY**